



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02 novembre 2022

Délégués en exercice	14
Délégués présents	10
Délégués votants	10

L'an deux mille vingt-deux, le 02 novembre, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 24/10/2022.

Étaient présents : MM. GENOUD Pascal, PONCET Jean-Marc, TAPIÉ Stéphane, BERNADON Bernadette, DREVON Amandine, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Excusés : BUFFET Emmanuelle, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, Claude MAURICE

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Jean-Charles LACROIX

Date de publication : 08/11/2022

**2022-08-01 - OBJET : DOSSIER DE DECLARATION D'INTENTION
D'ALIENER SUR LES PARCELLES CADASTREES AB 1, 2, 20 et 21**

Monsieur le Maire explique la réception d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) le 20 octobre 2022 concernant les parcelles cadastrées AB 1, 2, 20 et 21. Il rappelle que le droit de préemption urbain (DPU) simple a été institué sur les zones U et AU des Plans Locaux d'Urbanisme des 25 communes membres de Thonon Agglomération par délibération n° CC001305 en date du 1^{er} juin 2021. Il rappelle également que le titulaire du droit de préemption est la Communauté d'agglomération « Thonon Agglomération » et que celle-ci, après avis motivé du Maire, peut déléguer la compétence à la commune. Afin de poursuivre le développement du projet urbain de la commune, il convient d'exposer à Thonon Agglomération les différentes motivations pour acquérir les parcelles mentionnées.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à poursuivre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du dossier.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que
dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Charles LACROIX



Le Maire,
Pascal GENOUD

